

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	11 mars 2019	<b>Séance du : 27 mars 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 27 mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 33</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### **Objet : Compétences eau et assainissement - Convention de fourniture en gros d'eau potable avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault**

Monsieur REVEL rappelle que suite au transfert de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ont conclu une convention de gestion d'équipements et de fourniture en gros d'eau potable pour les communes de St Félix et de Ceyras pour l'année 2018.

En effet, dans l'attente de l'organisation du service public de l'eau potable de la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a géré le fonctionnement et l'entretien du captage de Rabieux et du réservoir de Saint Félix pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais pour l'année 2018.

Le service de l'eau potable de la Communauté de communes du Clermontais étant aujourd'hui opérationnel, il reprend la gestion du forage et du réservoir en direct.

Néanmoins, l'accord concernant la vente et l'achat d'eau au profit des communes de Saint Félix sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais et des communes de Saint Guiraud, Saint Saturnin de Lucian et Jonquières sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault doit être prolongé pour assurer la continuité du service de l'eau aux usagers.

En effet :

- Le réservoir de Saint Félix, propriété de la Communauté de communes du Clermontais, alimente principalement la commune de Saint Félix, et celui de Saint Saturnin de Lucian, propriété Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, alimente principalement les communes de St Guiraud, Saint Saturnin de Lucian et Jonquières ainsi que le quartier des Abades sur la commune de St Félix.
- Les réservoirs de Saint Félix et de Saint Saturnin de Lucian peuvent s'alimenter mutuellement en secours.

Monsieur REVEL précise que la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault souhaitent signer une nouvelle convention d'achat et vente d'eau en gros pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par reconduction expresse.

Cette convention dont le projet est joint en annexe précise les modalités administratives (obligations de chaque partie), techniques et financières (prix, facturation) de vente et achat d'eau entre les deux communautés de communes.

Ainsi :

- L'eau livrée sera mesurée par des compteurs relevés contradictoirement en présence des représentants des deux entités ; ces relevés permettront d'établir une facturation semestrielle.
- Le prix de vente de l'eau est fixé à 0,65 € HT/m<sup>3</sup> et sera revu par avenant lors de la mise en service de l'interconnexion entre les ressources du Drac et de Carons.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la nouvelle convention d'achat et vente d'eau en gros pour une durée d'un an à compter de sa signature telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above its head.

Jean-Claude LACROIX